

Paris, le 17 mars 2022



Monsieur le Maire,  
M. Serge DELOGES  
EN MAIRIE  
93 bis rue du village  
91530 LE-VAL-SAINT-GERMAIN

N/ Réf. : 2022\_ST\_087\_DH\_ES

**Objet : Modification n°1 du PLU du VAL-SAINT-GERMAIN  
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme du VAL-SAINT-GERMAIN.

Ce courrier a été reçu le 2 mars dernier.

L'objectif de cette modification est de :

- reclasser 2 zones UB en N pour la place du marais et N + EBC pour la route des Sueurs ;
- toiler le règlement pour les articles concernant les hauteurs des constructions en zone UA, UB, l'emprise au sol et le retrait en UBc et la création de stationnements perméables en zone N.

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole, ce projet de modification ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Signé par Christophe HILLAIRET

 Signed and certified by **youSign** 